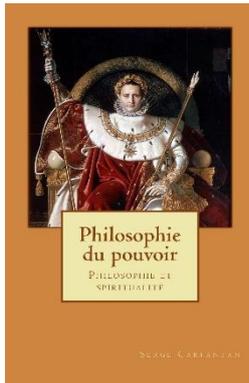


Notes sur le deep state et l'ingénierie sociale (partie 4)



Ce dossier a, pour le début du texte, été tiré d'un chapitre de *L'Étrange Affaire Corona*¹. Il a ensuite été élargi dans une compilation d'informations d'articles, de *Telegram* ou de *X* et non par des analyses originales avec des thèses revendiquées², même si, çà et là, quelques considérations philosophiques sont venues s'y ajouter. Ceci pour dire que je ne suis pas nécessairement tous les propos qui sont rapportés ici ; en revanche, il me semble important de partager cette information et de la discuter, *c'est à vous d'exercer votre discernement.*

§108 Nous n'avons pas encore compris l'impact de la loi sur l'aide à mourir sur la conscience collective, impact qui est gravissime. En effet, *L'aide médicale à mourir signe la fin de la fonction soignante des médecins*³. *La médecine oublie les malades pour soigner des chiffres.*

On peut aujourd'hui, réellement, supprimer les douleurs insupportables, grâce à de multiples techniques médicamenteuses et autres, acuponcture, sophrologie, hypnose, auto-hypnose, massage... Il n'en reste pas moins que la Mort, c'est la fin, la fin de la vie. La fin irrémédiable, la disparition de la personne présente physiquement, réellement. C'est la conclusion du cycle de vie d'un homme. Ma belle-mère que j'ai beaucoup aimée me disait : « Je n'ai pas peur de mourir, j'ai eu une belle vie ». Mais cette fin de la vie devrait être aussi la fin du soin, la conclusion d'un cycle de soin. Soigner, c'est soigner jusqu'au bout et non pas appliquer des protocoles, connus ou expérimentaux, à une image. Or dans nombre de maladies, les médecins ne soignent plus le malade, non seulement jusqu'à la fin, mais plus du tout. Et ceci est particulièrement vrai dans ces maladies à partir desquelles tout le monde réfléchit en termes de suicide assisté, les cancers : parce que d'une part la fin de vie comporte souvent beaucoup de douleurs, mais aussi parce que les thérapeutiques se déroulent dans une atmosphère de combat contre la maladie qui à terme annihile le soin au malade, à la personne du malade dans son intégralité.

Si l'euthanasie est actée, il faudra changer le code pénal. Car jusqu'à maintenant, c'était un assassinat⁴ !" Loi sur la fin de vie : « Après avoir inoculé aux personnes âgées l'envie de mourir, on va leur en fournir le moyen⁵ ». Vrai ou faux ? Après le test covid, la loi sur l'euthanasie va permettre à la secte de vider les Ehpad en tuant les vieux, de supprimer les handicapés et de débarrasser leur société mortifère de ceux qui ne leur conviennent pas... Ils se sont offerts un permis de tuer⁶.. Cet homme dit tout : il doit être écouté. « La loi 'droit à mourir', je la vis comme une profonde violence. Elle crée une pression sociale à être éliminé ! » « Le message envoyé aux handicapés et aux

¹ Serge Carfantan *L'Étrange Affaire Corona*, vol I, II, III, seul le premier tome a eu droit à une édition papier, les deux autres n'existent qu'au format epub.

² Qui sont présentes dans les leçons du site Philosophie et Spiritualité. Voir Serge Carfantan *Philosophie de la Morale*.

³ <https://www.francesoir.fr/societe-sante/l-aide-medicale-mourir-signer-la-fin-de-la-fonction-soignante-des-medecins>

⁴ https://x.com/Ligne__Droite/status/1925141820171837699

⁵ <https://www.la-croix.com/a-vif/loi-sur-la-fin-de-vie-apres-avoir-inocule-aux-personnes-agees-l-envie-de-mourir-on-va-leur-en-fournir-le-moyen-20250521>

⁶ <https://x.com/NapoLeon1226391/status/1925184381066371399>

malades c'est de dire : vous coûtez trop » ! « Je rentre dans les critères de la loi, c'est pour moi une profonde violence. Or je veux vivre⁷ ! »

« On a été extrêmement prudents⁸ dans nos estimations et pourtant, nous arrivons tout de même à ce chiffre : 1 million de Français seront éligibles à une demande d'aide à mourir», alerte @clairefourcade, , médecin en soins palliatifs (@asso_SFAP) et invitée de «Points de Vue».

Confondre " douleurs " et " souffrances ", cela participe à cette banalisation de la mort plus forte que la vie. La fin d'une civilisation, c'est exactement cela⁹. Pourquoi n'ai-je vu pas encore d'hommes pousser cette mesure ? pourquoi que des femmes ? ne sont-elles pas censées représenter la compassion, l'empathie et l'aide de l'autre ? et pourtant elles cherchent à euthanasier leurs pairs¹⁰ ? ref... Vous allez essayer de massacrer le maximum de personnes... le comptage est déjà sur la table... Cette



personne parle d "éligibilité"... A la mort. Comme si c'était l'ouverture des droits à la C A F... Aucune humanité dans ses propos ...qu'un sombre comptage¹¹ !! *Soleil vert* n'est plus très loin. Encore quelques textes de loi et on y arrive... doucement mais sûrement. La fenêtre d'Overton est bien ouverte, qu'ils en profitent¹² ... Je ne sais pourquoi mais quelque chose me fait penser que le consentement des "victimes" - selon les termes de la ministre de la santé - ne sera pas toujours recherché¹³. Ça y est, le comptage et le recensement des personnes éligibles à la mort. 39-45 est de retour. État totalitaire. Les dérives n'ont jamais été aussi grandes que sous Macron. Ces personnes sont en danger. Le refus de soin est lancé¹⁴. Ce mot technocratique "éligible" est atroce , le prononcer est faire partie du problème¹⁵. Le covid n'a pas assez tue les vieux... maintenant ce sont les médecins qui vont se charger de réduire

un des déficits de la sécu... Les progressistes¹⁶ .. Non mais, je rêve, Comme si tout le monde allait courir se faire euthanasier, il va même y avoir des émeutes devant les établissements pour passer devant les autres, il faudra réserver son billet sur internet...Quel délire¹⁷...!!! Un patient qui refuse un traitement devient éligible". Donc si vous refusez la soupe de Pfizer à la prochaine plandémie on vous tue, et ne vous

⁷ https://x.com/f_philippot/status/1925117047144403052

⁸ https://x.com/Le_Figaro/status/1925207371896254480

⁹ <https://x.com/MichelM1960/status/1925529202444374121>

¹⁰ <https://x.com/Iknowurmomwell/status/1925547650012590248>

¹¹ <https://x.com/lyliane66/status/1925305394039071075>

¹² https://x.com/John_Steed_256/status/1925588783379972596

¹³ <https://x.com/JackyLEFEVRE2/status/1925588713221898553>

¹⁴ https://x.com/chris_mm1990/status/1925429836232745273

¹⁵ https://x.com/Annette_LEXA/status/1925462487677145146

¹⁶ https://x.com/2_citoyen/status/1925431014626570493

¹⁷ <https://x.com/lebjavero/status/1925386508401340902>

faites pas d'illusion, ils rajouteront également les maladies mentales à ces critères d'éligibilité, dont « dépression » et même "complotisme"¹⁸.

Contrairement à toutes les décisions médicales majeures et complexes, le projet législatif de suicide médicalisé ne prévoit ni écrit systématique, ni collégialité. Et il prévoit, souligne Philippe Juvin de solliciter l'avis d'auxiliaire médical ne connaissant même pas forcément le patient !

Frank Zeiger : Pour l'euthanasie, je surveille les débats à l'assemblée et attend la recette. Parce que moi, médecin, je ne sais pas comment on tue un patient et je n'ai pas envie de tâtonner dans des essais douteux. J'espère donc que les euthanazistes iront au bout du raisonnement et feront adopter la recette adéquate. Je surveille¹⁹ ... Une poignée de députés continue à voter les textes sur l'#euthanasie (Où sont les autres ?)



Les médecins n'ayant pas appris à tuer leurs patients, ils va falloir organiser des cycles de formation et mettre en place un diplôme d'euthanaziste. Quitte à faire dans l'abject, qu'ils assument tout et que ces députés votent le mode d'emploi. On ne va quand même pas tâtonner pour trouver les bons cocktails²⁰.

Dans la tête des euthanazistes, je suis libre de décider de ma mort mais je ne suis pas libre de décider de mes vaccinations. Ces idéologues ne maîtrisent que la dialectique.

M. Bayrou, Mme Vautrin, Yannick Neuder, ministre de la Santé : tous ces gens étaient contre l'#euthanasie, mais vont faire voter le texte en France [...] Ce cynisme est

impardonnable²¹ !"

§109 Euthanasie : « j'ai défendu l'exclusion des autistes, comme pour les patients souffrant de troubles psy. Mon amendement a été rejeté : les autistes pourront demander l'aide à mourir, s'ils remplissent les conditions²² ».

Vous dites vouloir défendre les personnes atteintes de troubles du spectre autistique, mais les désigner comme 'les autistes' trahit déjà une approche réductrice. Les personnes autistes, comme toutes les autres, ne sont pas à enfermer dans une étiquette ou des stéréotypes.

Je vais faire un thread, car là, c'est trop. Et les assos d'handis (certaines, du moins) : à vous vautrer dans les mêmes arguments hideux que les intégristes, on vient au délire où les autistes seraient privés de droits, parce qu'autistes. Jamais je ne pardonnerai. Jamais.

Merci Monsieur , vous avez du courage de rester dans cette arène de fous . D'autres députés ont la lâcheté d'être absent pour ne pas voter . Ils auront quand même du sang sur les mains . Comme soignante en EHPAD , cette loi m'indigne au plus au point²³. Vous êtes tous en pleine dérive eugéniste. L'idéologie nazi n'est même plus en

¹⁸ <https://x.com/AnnCoPeace/status/1925576401853309343>

¹⁹ <https://x.com/Franck20270/status/1925610810677625195>

²⁰ <https://x.com/Franck20270/status/1925777249766097072>

²¹ https://x.com/Ligne__Droite/status/1925868351147925696

²² <https://x.com/philippejuvin/status/1925902553666961430>

²³ <https://x.com/NicoleLeGoff3/status/1925937998949933179>

filigrane²⁴. Cette loi doit être jetée à la poubelle : c'est un copié collé de l'euthanasie mis en place par le III Reich. C'est une assemblée composée majoritairement de nazis, je répète, cette assemblée, par les décisions qu'elle prend est au diapason des nazis allemands des années 1940...

La seule bonne nouvelle avec l'inclusion des troubles psy et des autistes, c'est qu'on va pouvoir euthanasier une bonne partie du gouvernement, du sénat, de l'assemblée nationale, du conseil constitutionnel, du conseil d'état et des hauts fonctionnaires. (Humour).

§110 L'appel de 600 psys contre l'euthanasie²⁵ : « Comment peut-on prétendre prévenir le suicide tout en légitimant la mort provoquée ? » Plus de 600 psychologues, psychiatres et psychanalystes alertent sur les terribles conséquences de la proposition de loi Falorni qui inclut les « souffrances psychologiques » dans les critères d'éligibilité à la mort provoquée.

Nous, psychologues, psychiatres et psychanalystes, nous indignons face à une incohérence majeure : comment peut-on prétendre prévenir le suicide tout en légitimant, dans certains cas, la mort provoquée ? Ce double discours est éthiquement et cliniquement insoutenable, et politiquement incohérent. Comment soutenir nos patients contre la pulsion de mort qui les traverse, tout en validant que, pour certains, le passage à l'acte serait une solution ?

§110 Les services de renseignement américains sont parvenus à une manipulation des apparences tout à fait extraordinaire, de sorte que les enregistrements photo et vidéo avec ces moyens deviennent inopérants comme preuve. Un ancien chef du déguisement de la CIA a en effet révélé que l'agence avait utilisé une technologie de masque de style hollywoodien, comme celle vue dans *Mission : Impossible*, dans des opérations réelles. Selon elle, le premier masque qu'elle a porté l'a transformée en homme afro-américain, et les déguisements étaient suffisamment avancés pour modifier le sexe, l'origine ethnique et même créer un jumeau convaincant. Les masques étaient si réalistes qu'à moins d'éclater de rire hystériquement, personne ne se douterait de rien. « Vous pourriez le mettre dans un parking, sans même utiliser de miroir », a-t-elle déclaré²⁶.

§111 L'essayiste Roland Hureaux nous fait suivre ces 12 arguments contre l'euthanasie. A diffuser massivement pour que chacun soit conscient des enjeux !

Douze arguments contre l'euthanasie :

1. Les dérives que certains redoutent ne sont pas des risques mais des réalités observées dans les pays ayant déjà adopté le régime de l'euthanasie légale.

Parmi ces risques :

a. L'incertitude sur le consentement ou le non-consentement des patients ; on peut dire que le « public » privilégié de ce genre de pratique serait précisément celui qui, en général, est le moins à même de donner un consentement lucide.

b. L'extension du champ de l'euthanasie :

- Des souffrances physiques insupportables aux souffrances morales ;

²⁴ <https://x.com/JacquesUse5/status/1925920559134580888>

²⁵ <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/l-appel-de-600-psys-contre-l-euthanasie-comment-peut-on-pretendre-prevenir-le-suicide-tout-en-legitimant-la-mort-provoquee-20250522>

²⁶ <https://x.com/ShadowofEzra/status/1925563424303411377>

- Des adultes vers les adolescents, voire les enfants.

Cas imaginable : un(e) adolescent(e) connaît un chagrin d'amour, veut se suicider, il va voir le psychologue qui lui fait une attestation donnant « droit » à une « aide à mourir ».

c. Les pressions d'héritiers impatientes sur le malade ou sur ses proches pour qu'il acceptent l'euthanasie comme un « sacrifice raisonnable ».

d. Les regrets des parents ayant donné leur consentement à une aide à mourir qui, une fois l'acte commis, se diront tout au long de leur vie « j'ai tué mon père », « j'ai tué ma mère ».

e. Risque particulièrement sordide, celui d'un désaccord entre les parents.

Autres arguments fondamentaux :

2. L'idée qu'il faut pouvoir mettre fin à des souffrances insupportables perd de sa pertinence avec le développement des soins palliatifs dont le réseau est encore à compléter.

3. Se faire « achever » par une piqûre létale ou autrement, comme en chien ou un chat est le contraire de « mourir dans la dignité ». Ce travail doit être réservé aux vétérinaires. On peut dire que la vie est une longue lutte contre la mort. La vraie dignité est de mener cette lutte jusqu'au bout, y compris quand il n'y a plus d'espoir.

4. Si la pratique euthanasique se répand, loin de « mourir dans la dignité », les personnes âgées vieilliront dans l'angoisse d'être « euthanasiées », compte tenu des incertitudes qui règnent sur la notion de consentement et des abus qu'on ne connaît que trop.

5. Beaucoup vivront dans la crainte d'aller à l'hôpital : une loi sur l'euthanasie transformerait tout soignant en tueur potentiel.

6. Les services de soins palliatifs sont portés par des soignants d'un admirable dévouement. Leur travail diminue de beaucoup le désir des patients de mettre fin à leurs jours. Ils sont presque unanimes à dire que leur travail n'aura plus de sens si on développe à côté le suicide assisté.

7. Il est inimaginable au moment où se produit une crise de l'hôpital sans précédent que l'on mette en œuvre une telle réforme contre l'avis de l'immense majorité des soignants.

OK challenges.fr

Challenge S'ABONNER

workday Les visionnaires ne cessent de faire avancer le futur. En savoir plus

ÉCONOMIE

Et si le suicide assisté faisait du bien aux comptes de la Sécurité sociale ?

Selon Fondapol, la légalisation de cette pratique permettrait de baisser d'1,4 milliard d'euros les dépenses annuelles de santé. Une étude qui lève un tabou et ne manquera pas de créer la polémique, alors que François Bayrou est suspecté d'enterrer le débat sur l'aide à mourir.

8. Que l'euthanasie se soit pratiquée de manière irrégulière notamment lors de l'épidémie de covid ne saurait être un argument. Beaucoup ne respectent pas les feux de signalisation : il n'est pas pour autant question de les supprimer. Une légalisation de cette pratique entraînerait son développement sans limites.

9. La promotion de l'euthanasie s'inscrit dans un plan mondial de réduction des dépenses de maladie et de retraite. Le numérisé des médecins, les restrictions des moyens des hôpitaux s'inscrivent dans le même courant. 50 % des dépenses de maladie se produisent dans la dernière année de vie - "supprimons-la !", cette dernière année de vie, Jacques Attali est très clair sur ce sujet. Etonnants militants « progressistes »

qui manifestent un jour contre la réforme des retraites et le lendemain élisent des partisans de l'euthanasie !

Moins de dépenses de maladie et moins de retraites, cela signifie au plan mondial moins de cotisations et plus de profits. Une évolution ressentie comme une nécessité par ceux qui craignent le vieillissement de la population. Les partisans de l'euthanasie soutiennent rarement les politiques familiales...

10. Plutôt que de morale, il faut parler d'anthropologie. La morale, c'est l'ensemble des règles que se donne une tribu ou une nation pour « persévérer dans son être », continuer d'exister (Spinoza). Toutes ont, depuis longtemps, établi un tabou sur le suicide, assisté ou pas. Ce tabou s'est renforcé dans les sociétés héritières de la Bible : "Choisis la vie" (Deutéronome 30, 19).

On peut le remettre en cause, au motif que certaines sociétés semblent l'avoir pratiqué ans le passé mais alors pourquoi ne pas remettre en cause aussi le tabou du cannibalisme ? En ce sens la légalisation de l'euthanasie serait une « rupture anthropologique » de première grandeur. 11. En officialisant une nouvelle forme de meurtre, l'euthanasie nous ferait entrer un peu plus dans la culture de la violence dont on voit tous les jours les effets destructeurs. Il y a un lien entre toutes les formes de mort.

12. L'euthanasie s'inscrit dans un tropisme suicidaire qui marque de plus en plus les sociétés occidentales : chute de la démographie, fascination pour la guerre et le spectre d'un affrontement nucléaire, décroissance, malthusianisme, antihumanisme. La « déprime » actuelle de l'Europe s'inscrit dans ce contexte.

Aucune des grandes puissances, Etats-Unis (sauf 7 Etats/50), Russie, Chine, Inde, n'a autorisé l'euthanasie. Seuls de petits pays, dans une Europe en pleine décadence, ont franchi le pas. Pour une certaine écologie extrémiste, l'homme est une nuisance à réduire au maximum pour « sauver la planète ». Freud distingue l'instinct de vie et l'instinct de mort comme les deux formes fondamentales de la libido. La volonté d'inscrire l'euthanasie dans la loi participe très clairement de l'instinct de mort qui plane au-dessus de nos sociétés. (RH)

Roland Hureaux, essayiste.

§112 (suite) Vous oubliez de plus que c'est un loi antiscience. Ils disent que c'est pour les maladies incurables, sous entendant qu'il n'y a pas d'espoir de traitement. À ce titre tous ceux qui avaient le SIDA auraient été euthanasié avant l'arrivée des traitements²⁷. Et les psy dont le rôle est, entre autre, celui de travailler sur la prévention du passage à l'acte suicidaire ; seront-ils punis du délit d'entrave ? "Le délit d'entrave à l'aide à mourir sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende". source Hospimédia 18.02.25²⁸.

À chaque fois qu'une ultra minorité réclame quelque chose, pose problème, ils proposent une loi totalitaire qui emmerde 99,9% de la population²⁹.

Dans un pays où l'on se gargarise d'avoir supprimé la peine de mort pour les assassins, on nous sort une peine de mort pour les faibles...! Très fort, les gars...! Vous êtes sur le bon chemin³⁰...!!!

²⁷ <https://x.com/Franck20270/status/1926157073823195451>

²⁸ <https://x.com/DrGiacomoni/status/1925921904092758354>

²⁹ https://x.com/Annette_LEXA/status/1926182663695548660

³⁰ <https://x.com/JeanPaulBRUNO1/status/1925965300614246755>

Arguments très éclairés. L'euthanasie devrait être pratiquée *lorsque la vie n'est plus "vivable"*. En tout dernier recours et encore : avec le consentement, libre de toute pression, de la personne. Transformer les soignants en soignants/tueurs = schizophrénie³¹. Y aura t'il des prélèvements d'organes sur les euthanasiés ? Si oui, c'est encore une raison qui poussera certains "médecins" à conseiller l'euthanasie³². La vente d'organe rapporte beaucoup d'argent ne l'oublions pas. C'est exactement ça, en particulier, ça va devenir dangereux d'être hospitalisé... Au Canada, le gvt recommande l'euthanasie aux pauvres (sans-abri, sans-emploi) et aux handicapés. Et si on suit la logique, tous ceux qui ont eu le VIH par le passé, ils seraient euthanasiés³³ (fenêtre d'Overton).

Récapitulatif des mesures sur « La légalisation de l'euthanasie » en 10 points :

1 - 48H : Le délai qu'il faudra pour confirmer sa demande de mort. Et ce délai pourra être réduit.

2 - *1500€ d'amende et 1 an d'emprisonnement : Les peines que risqueront des soignants ou proches qui tenteraient de l'en dissuader.*

3 - *La mort provoquée devient un soin intégré dans le code de la santé publique.*

4 - La loi ne leur reconnaît aucune clause de conscience pour ceux qui délivrent la substance.

5 - *Une simple demande orale suffira, ni demande écrite, ni signature, ni témoin.*

6 - L'avis du second médecin pourra être donné à distance et ne sera pas contraignant.

7 - *L'injection létale pourra avoir lieu à domicile, à l'hôpital, en EHPAD... et partout ailleurs, sans restriction.*

8 - Une décision solitaire. Le médecin pourra décider de donner la mort sans procédure collégiale ni contre-pouvoir.

9 - Un contrôle après la mort. La commission de contrôle ne pourra examiner le dossier qu'après la mort.

10 - Aucun de recours possible pour les proches.

À l'heure où, dans certains territoires, on ne trouve plus de médecins acceptant de nouveaux patients, où des services d'urgences ferment, et où le système de santé est en plein effondrement.

§113 Annette Lexa : J'ai beau retourner cette histoire d'euthanasie dans tous les sens, il y a quelque chose qui cloche . j'ai écouté des intervenants spécialisés ici sur M'Etz. Rien ne tient. LEs soignants et l'Ordre sont contre et disent qu'il y a suffisamment de méthodes en soins palliatifs pour accompagner. Alors, je finis logiquement par me dire que la loi euthanasie qu'on nous vend est juste là pour tenter de faire des économies de médicament, de salaires et de lits, se débarrasser des encombrants, en utilisant les fana de l'ADMD et des Loge maçonniques. Donc que ce projet est juste effroyable au niveau civilisationnel bien sûr il a aura toujours quelques rares cas de patients atteints de maladies neurodégénératives qui n'ont pas accès à des

³¹ <https://x.com/GTrailov84957/status/1926143581774840042>

³² <https://x.com/GLegaffeur/status/1926070144381354446>

³³ <https://x.com/alex112122/status/1926187433239990693>

soins palliatifs ; mais c'est marginal et ne nécessite pas de Loi supplémentaire mais une adaptation de l'existant.

L'État n'a pas à se décider d'une euthanasie et encore moins de son heure. La mort est l'expérience ultime individuelle de l'Homme. Nous avons tous assez souffert des exterminations du XXe. Il y aura des dérives forcément, c'est déjà écrit et dans un système pervers à dérive totalitaire comme celui dans lequel on est, on ne peut pas être tranquille. Comment ne pas imaginer qu'un gouvernement comme l'actuel ne va pas verser des incitations à l'euthanasie comme il l'a fait avec les vaccins contre la COVID? Comment avoir confiance dans un gouvernement qui a refusé les soins autres que du doliprane à des gens qui étouffaient à cause du covid? a refusé qu'on les visite? a refusé qu'on les soigne avec les moyens du bord jusqu'à pénaliser les médecins qui l'ont fait?

§114 Béatrice Rosen : Essayer de convaincre un proche³⁴ de ne pas se donner la mort sera passible de 2ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende ? Est-ce que je comprends bien cet amendement ? Quelqu'un peut me dire si je comprends mal et ce que ça veut dire le cas échéant ? Parce que si c'est le cas, cette loi devient une monstruosité. Les médecins, les pompiers et auront-ils encore le droit de sauver quelqu'un d'un suicide ? Le droit à disposer de son corps est décidément bien à géométrie variable chez les idéologues.

Peine pour les soignants qui tentent de dissuader les personnes "souhaitant" être euthanasiées: 2 ans de prison & amende de 30 000 €. Amendement adopté !! Raison: violation de la liberté fondamentale de disposition de soi. Après ce qu'on a vécu avec la "vaccination" forcée³⁵.

§115 LE PROJET DE LOI SUR LA FIN DE VIE PEUT FAIRE COURIR UN DANGER DE MORT A NOTRE CIVILISATION.

En 1939, Hitler qualifie de «mort miséricordieuse³⁶» l'assassinat en masse des malades incurables. Comme on le sait, les Nazis étaient passés maîtres en désinformation, en ayant notamment recours à des euphémismes atroces pour camoufler des crimes de masse contre l'humanité. Ainsi utilisèrent-ils, surtout à partir de 1941-1942, les expressions : - «l'évacuation vers l'est» ("Evakuierung nach dem Osten"), qui signifiait la déportation vers les camps de la mort ; - la «solution finale de la question juive» ("Endlösung der Judenfrage"), qui désignait l'extermination systématique (génocide) des Juifs. Dès 1939 était apparu un premier euphémisme pour couvrir des crimes de masse : "*Gnadentod*", la "mort miséricordieuse". C'était l'expression utilisée par la propagande nazie pour calmer les inquiétudes du peuple allemand devant l'apparition d'une politique d'eugénisme et de liquidation des plus faibles contre laquelle se rebellait la morale apprise par le christianisme. "*Gnadentod*" fut aussi l'expression utilisée par Hitler dans un ordre signé de lui le 1er septembre 1939, lorsqu'il ordonna l'assassinat systématique de tous les malades incurables ou en fin de vie, sous l'intitulé de "ACTION T4".

§116 Les médecins préfèrent euthanasier en fin de journée pour rentrer chez eux après» : aux Pays-Bas, le poids secret de la mort programmée. REPORTAGE - Au pays des polders, l'euthanasie et le suicide assisté sont légaux depuis vingt-trois ans. Ici,

³⁴ https://x.com/Beatrice_Rosen/status/1926306662790398399

³⁵ https://x.com/marseille_jeff/status/1926291919593775219

³⁶ https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Aktion_T4

commanditer sa propre mort n'est ni honteux ni exceptionnel : 10.000 personnes sont mortes d'une injection létale l'année dernière³⁷.

Mourir à deux, c'est la nouvelle tendance. Dans notre jargon, on appelle cela les duo-euthanasies, sourit Fransien van ter Beek, plantureuse brune aux cheveux bouclés qui préside aux Pays-Bas, l'association pour une fin de vie volontaire (NVVE). En février 2024, l'ancien premier ministre Dries van Agt et son épouse se sont donné la mort ensemble. Depuis, les demandes ont bondi : de 33 couples en 2023, on est passé à 54 en 2024. Pour pouvoir être euthanasié avec son partenaire, chacun doit remplir des critères stricts, rassure-t-elle. Et deux médecins injectent la substance létale afin d'éviter que l'un voie l'autre mourir. »

Là est l'objectif de toute demande d'euthanasie : éviter la souffrance, quelle qu'elle soit. Et garder le contrôle jusqu'au bout. « À 70 ans, ma tante était en pleine forme physique, mais elle a commencé à développer des symptômes d'Alzheimer. Peu à peu, elle perdait son chemin dans les rues, elle oubliait des choses, raconte Mascha. Son corps aurait...

§117 Le suicide assisté par le gouvernement³⁸ se répand dans le monde occidental. Si l'Occident continue sur cette voie, il ne faut pas chercher à inverser le déclin de la croissance démographique. S'agit-il d'une empathie humanitaire ou d'un culte de la mort nihiliste qui cherche à justifier légalement le contrôle de la population ? La poussée législative en faveur de l'euthanasie assistée par le gouvernement dans le monde occidental est l'un des sujets les plus protégés dans les médias de l'establishment.

Ce mois-ci, des représentants de l'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Écosse examineront la législation visant à légaliser l'euthanasie assistée par le gouvernement (projets de loi sur la fin de vie), avec des lois similaires à celles adoptées au Canada en 2016.

La législation propose de permettre aux personnes en phase terminale de mettre fin à leur vie si elles :

- ont plus de 18 ans, vivent en Angleterre ou au Pays de Galles et sont inscrits auprès d'un médecin généraliste depuis au moins 12 mois.
- ont la capacité mentale de faire ce choix et sont réputées avoir exprimé une volonté claire, arrêtée et informée, sans contrainte ni pression.
- peuvent décéder dans les six mois.
- font deux déclarations distinctes, devant témoin et signées, concernant son souhait de mourir.
- convainquent eux médecins indépendants qu'ils sont éligibles, en respectant un délai d'au moins sept jours entre chaque évaluation.

Ce type de suicide légalisé doit être considéré comme distinct du « suicide assisté par un médecin » rendu possible aux États-Unis dans dix États différents. Il y a une grande différence entre une personne qui cherche elle-même un médecin pour l'aider à se suicider alors qu'elle est en phase terminale, et le gouvernement qui encourage

³⁷ <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/les-medecins-preferent-euthanasier-en-fin-de-journee-pour-rentre-chez-eux-apres-aux-pays-bas-le-poids-secret-de-la-mort-programmee-20250525>

³⁸ <https://www.aubedigitale.com/le-suicide-assiste-par-le-gouvernement-se-repand-dans-le-monde-occidental/>

activement le public à se suicider et qui l'aide à le faire en utilisant l'argent de ses contribuables.

§118 Alexis Haupt : Il n'y a pas si longtemps encore, une loi comme celle sur l'euthanasie aurait rassemblé des centaines de milliers de personnes dans les rues pour s'y opposer. Du jour au lendemain, la population serait sortie spontanément pour dire non. Hélas, comme je le soutiens depuis le Covid, les gens sont dans un état de sidération mentale, encore prisonniers d'un syndrome de Stockholm ou en plein déni. Le pouvoir le sait. Il sait que c'est le moment idéal pour faire passer l'inacceptable.

L'ingénierie sociale que nous vivons est aussi subtile que sournoise. Machiavel lui-même en aurait été impressionné. Les nouveaux tyrans n'ont plus besoin de mener une guerre frontale contre le peuple : après avoir colonisé son esprit, l'avoir aliéné à un système malade et malsain, et avoir morcelé la population jusqu'à en faire une masse pilotable, résignée et soumise, c'est cette masse elle-même qui acquiesce à tout. Y compris aux projets les plus inacceptables.

La guerre qui vient sera d'ordre spirituel, au sens le plus profond du terme : une guerre de l'esprit. Et si la population veut la remporter, cela passera inévitablement par un éveil du moi-pensant et, par extension, de sa conscience.



§119 « *Fin de vie : les députés pénalisent l'entrave à l'euthanasie, mais refusent de sanctionner l'incitation*³⁹ ». « Ce délit sera constitué en cas de perturbation de « l'accès » aux lieux où est pratiquée l'aide à mourir, « en exerçant des pressions morales ou psychologiques », « en formulant des menaces ou en se livrant à tout acte d'intimidation » vis-à-vis des patients ou des professionnels de santé. Il est similaire au délit d'entrave aux interruptions volontaires de grossesse (IVG). Les députés ont également alourdi la peine prévue, la portant à deux ans de prison et 30.000 euros d'amende, pour la calquer sur celle concernant l'IVG ».

Rien que ce titre du *Figaro* indique clairement une direction : la mort est préférable, la loi est orientée vers la mort. A une autre époque, cela aurait été exactement l'inverse, pénalisation de l'incitation à l'euthanasie, dépénalisation de l'entrave à l'euthanasie. Préservation et respect de la vie. Il y a un changement civilisationnel dans ce tournant et c'est celui du nihilisme.

§120 Idée. La loi euthanasie est en train d'être votée par 80 députés. Du coup :

- Soit on décide que ce n'est pas assez pour un truc aussi important et on désobéit
- Soit on arrête de payer les 497 connards qui n'ont pas jugé nécessaire de se déplacer pour un sujet aussi primordial⁴⁰...

§121 Euthanasie : les dangers d'une loi aux contours flous et aux intentions cachées. Tribune. Les conditions d'accès à l'euthanasie ouvrent des brèches

³⁹ <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/fin-de-vie-les-deputes-penalisent-l-entrave-a-l-euthanasie-mais-refusent-de-sanctionner-l-incitation-20250524>

⁴⁰ <https://x.com/VictorSinclair3/status/1926883674336747893>

dangereuses, selon Damien Le Guay, philosophe et membre du collectif Démocratie, éthique et solidarités.

Les députés sont maintenant au pied du mur. Ils ont à voter et doivent prendre parti. Ils ne peuvent plus se réfugier dans une sorte de neutralité complice ou d'abstention - elle aussi complice. Vient le temps d'une décision. D'une décision et d'une loi. Les électeurs les regardent. Ils vont savoir ce qu'ils décident pour eux et pour la Nation. Vont-ils constater un suivisme de nombre de leurs représentants ou un sursaut⁴¹ ? Résultat : la loi est passée à l'Assemblée.

§122 Le Canada déclenche l'indignation⁴² à la suite de pressions pour élargir l'accès à l'euthanasie aux « mineurs matures » sans consentement parental". Des dépliants distribués au Manitoba mettent en évidence les propositions soutenues par le gouvernement canadien visant à permettre aux enfants atteints de maladie mentale de choisir le suicide assisté sans l'approbation de leurs parents

Des dépliants récemment distribués au Manitoba, au Canada, ont déclenché une tempête de controverse pour avoir fait la promotion du suicide médicalement assisté (AMM) pour les soi-disant « mineurs matures » souffrant de maladie mentale, sans exiger le consentement parental.

Jasmin Laine, animatrice du podcast *Over Opinionated*, a publié une image des tracts sur , critiquant ce qu'elle a décrit comme une poussée parrainée par l'État pour encourager les jeunes vulnérables à mettre fin à leurs jours sous le couvert d'un soutien en santé mentale.

Mineurs matures qui veulent mourir ? Sont-ils si matures que cela pour le coup ? la vie, dans sa pire acceptation parfois, ça prend du temps pour certains à ce qu'on accepte de la trouver sublime avec ses difficultés⁴³. Il est urgent de combattre cet empressément à tuer son prochain! Commençons par arrêter et mettre en prison TOUS ceux qui tiennent un discours prônant le meurtre d'autrui⁴⁴!



§123 Si la loi est votée, nous allons avoir cela : « Son euthanasie avait été planifiée à son insu, un malade du cancer dépose plainte pour tentative d'assassinat. Le patient a découvert que la procédure le concernant avait été planifiée en Suisse pour l'automne 2023. Mais il n'avait aucune intention d'attenter à ses jours, assure sa famille⁴⁵ ».

⁴¹ <https://www.lejdd.fr/Societe/euthanasie-les-dangers-dune-loi-aux-contours-flous-et-aux-intentions-cachees-158458>

⁴² <https://yournews.com/2025/05/20/3453141/canada-sparks-outrage-over-push-to-expand-euthanasia-access-to/>

⁴³ <https://x.com/ValineV8183/status/1927450359858925893>

⁴⁴ <https://x.com/AnneMarieDuvois/status/1927447603131613459>

⁴⁵ https://www.leparisien.fr/faits-divers/son-euthanasie-planifiee-a-son-insu-un-malade-du-cancer-depose-plainte-pour-tentative-dassassinat-07-11-2023-ZITHWYUA65FARO3OO4OZXFUEO4.php?at_variant=photo&at_creation=Le%20Parisien&at_campaign=Partage%20Twitter%20CM&at_medium=Social%20media

§123 Je pense aussi la même chose, quand on se pose un peu et qu'on analyse la chose, rien n'est cohérent dans cette histoire... pourquoi cette « agression » après x heures de vol ? Pourquoi cette « agression » juste dans la foulée de l'ouverture de la porte ? Tout cela est quand même très étrange. Quant au premier récit de l'Élysée, comme tout bon dictateur, Macron contrôle absolument tout, et tout ce qui sort de l'Élysée est validé par lui, quand ce n'est pas lui qui dicte les choses. Depuis le début de son règne, plusieurs ex ministres ou ex collaborateurs ont maintes fois expliqué que chaque matin un mail ou texto arrive pour donner les consignes ou éléments de langage de la journée. En 2017 déjà lors de ses meetings, les gens dans le public recevaient des SMS pour leur dire quand applaudir, ou quoi scander à tel ou tel moment. Absolument rien n'est laissé au hasard. Depuis sa prise de fonction en 2017, il a toujours donné comme consigne à ses sbires d'occuper le terrain médiatique H24 et 7/7j, même avec de la merde, l'important étant d'être H24 et 7/7j omniprésents dans la tête des gens, de saturer les esprits pour rendre les gens cinglés.

Il est pervers psychopathe de la pire espèce, mais suit aussi des logiques et schémas qui lui sont dictés ou des conseils de déstabilisation des esprits qui lui sont donnés par diverses agences de conseil. Quoi qu'il dise ou quoi qu'il fasse, il sait que de toute façon il est couvert par l'ensemble des médias à sa botte, que tout glisse et qu'il ne risque absolument rien⁴⁶.

§124 « Quand l'État ne peut plus vous soigner, il vous propose de mourir. » — Charles Sannat. Bienvenue dans l'économie moderne : 150 milliards pour les intérêts de la dette, plus un rond pour vos soins. L'euthanasie devient un choix... budgétaire. Ce n'est pas une politique de santé. C'est une gestion des “excédents humains⁴⁷”.

2020 : les dirigeants Français tentent de vacciner toute la population pour « protéger les personnes vulnérables »

2025 : les mêmes expliquent que finalement ce serait pas plus mal de se débarrasser des personnes vulnérables.

Ceux qui n'ont pas compris ne comprendront jamais⁴⁸...

§125 Alors voilà. La nouvelle loi sur l'euthanasie est passée comme une lettre à la poste, emballée dans un papier de soie humaniste, avec les mots “dignité”, “liberté”, “accompagnement”... Mais derrière ce vocabulaire de psy sous antidépresseurs, on vient d'ouvrir la porte à un putain de cauchemar administratif. On parle plus d'aider des gens en fin de vie. Non. On vient d'instaurer un droit de mourir vite, propre, et surtout sans que personne vienne te faire chier avec des objections. Tu veux dissuader ton frère de se foutre en l'air ? Tais-toi. Délit. Tu penses que ta mère est en dépression mais pas en fin de vie ? Ferme-la. Elle a signé. Et le pire, c'est qu'on peut maintenant t'éteindre en 48 heures, avec l'accord bienveillant d'un médecin qui a coché trois cases sur un formulaire Cerfa.

Système de mort express. Le “click & collect” de la disparition. Et dans tout ça, personne ne veut voir l'engrenage. Parce que c'est vendu comme du progrès. Comme du choix. Comme du respect. Mais le respect, ici, c'est surtout celui de l'élimination silencieuse. Et faut pas être un génie pour deviner comment ce machin va être utilisé en douce. T'as un opposant politique qui commence à trop l'ouvrir ? Un vieillard qui coûte cher ? Un pauvre qui pèse sur les comptes ? Un gêneur, un inutile, un marginal ?

⁴⁶ <https://x.com/EricMassaud/status/1927673114319528055>

⁴⁷ https://x.com/camille_moscow/status/1927658882333053309

⁴⁸ <https://x.com/VictorSinclair3/status/1928065668026335286>

On l'écoute. On "respecte son choix". Et hop. Soleil Vert 2.0. Sans broyeuse, sans panique. Avec une salle blanche, une musique douce, et un médecin qui tient ta main. Tu disparais comme un bon citoyen. Et tout le monde trouve ça merveilleux. Ce qu'on appelle "accompagnement", c'est juste l'exécution lente mais propre des indésirables. Et le comble, c'est qu'on pourra même plus les empêcher. Parce qu'intervenir, ce sera vu comme une agression. Un acte réactionnaire. Un attentat contre leur liberté de crever. Et moi je vous le dis : La peine de mort est revenue. Elle s'appelle juste "autonomie". Mais elle vise les mêmes : les faibles, les seuls, les encombrants. Et ce pays applaudit⁴⁹.

§126 Des documents révèlent que le Canada n'exclut pas l'euthanasie pour les enfants autistes⁵⁰. Leur administrer trop de vaccins ? Une injection létale pourrait être la solution dans le cadre d'une tyrannie médicale sadique.

« Votre position sera soigneusement prise en considération à mesure que le gouvernement fera avancer la législation sur l'aide médicale à mourir », peut-on lire dans un projet de réponse d'un employé de Santé Canada interrogé sur l'euthanasie des enfants autistes.

Des documents révèlent que *Santé Canada* a financé un projet de recherche universitaire sur « les opinions des jeunes » concernant l'euthanasie, qui comprenait une brève discussion sur la question de savoir si les enfants atteints d'autisme sévère pourraient un jour être admissibles au programme national d'« aide médicale à mourir ».

Les documents, rendus publics par *Rebel News*, montrent que Santé Canada a versé quelque 549 068 dollars à un projet de recherche de quatre ans menée par l'université canadienne Dalhousie afin d'étudier « le point de vue des jeunes sur les soins de fin de vie, les soins palliatifs et l'aide médicale à mourir ».

§127 Elon Musk appelle à la suppression du financement des Nations Unies. Il faut neutraliser ces organisations illégitimes. Le mondialisme doit être démantelé. Avons-nous vraiment la preuve de l'utilité de cette organisation ? Elle est très corrompue et inefficace. Elle n'a pas été composée de membres élus par des citoyens. Elle fait partie de ces organisations qui manquent d'intégrité que nous aurions intérêt à démanteler. Selon un haut responsable de Washington, Donald Trump envisagerait sérieusement de retirer les États-Unis de l'ONU d'ici 2026. Une bombe diplomatique. Un séisme géopolitique. Fin des milliards de dollars versés à une institution gangrenée par la corruption. Fin de l'ingérence de l'ONU sur nos frontières, nos lois, nos vies.

Rappelons que l'ONU veut⁵¹ mettre au pas les réseaux sociaux. António Guterres déclare ouvertement la guerre à la liberté numérique. « Les plateformes numériques sont utilisées pour subvertir la science et propager la désinformation et la haine." "Cette menace mondiale exige une action mondiale coordonnée." Traduction ? Vous pensez *mal*. Vous parlez *trop*. Vous devez être *reprogrammés*. Ce n'est plus une lutte contre la désinformation, c'est une croisade contre les voix libres. L'ONU se comporte comme l'UE en matière de censure de la liberté d'expression.

§128 Royaume-Uni 2025 : *se tuer pour éviter l'impôt ? bienvenue dans la mort fiscalement optimisée*. On pensait que le suicide assisté était une question de dignité.

⁴⁹ <https://x.com/ChienSurpris/status/1928397330824233106>

⁵⁰ <https://www.aubedigitale.com/des-documents-revelent-que-le-canada-nexclut-pas-leuthanasie-pour-les-enfants-autistes/>

⁵¹ <https://x.com/Planetes360/status/1930116110310887448>

Mais avec la nouvelle législation britannique, il devient une solution patrimoniale. Si vous mourez avant 75 ans : vos proches héritent de votre pension sans impôt. Après 75 ans : ils paieront jusqu'à 225 000 £ de taxes. Alors que les députés ont ouvert la voie à l'euthanasie pour les malades en phase terminale, une réalité glaçante s'impose : La date de votre mort pourrait devenir un arbitrage fiscal.

Un cas concret : un malade incurable de 74 ans avec 500 000 £ de pension. Mourir maintenant = 0 £ d'impôt pour les héritiers. Attendre 75 ans = 45 % de taxes, soit 225 000 £ pour l'État. ☹️ "Un écart de quelques jours, et ce sont des centaines de milliers de livres envolées", confirme un expert financier. Et le pompon : dès avril 2027, les pensions entreront dans le calcul des droits de succession. Résultat ? Jusqu'à 91 % de ponction fiscale sur l'épargne d'une vie. Bienvenue dans l'économie de la mort.



Vivre trop longtemps devient une erreur de gestion. L'État vous pousse doucement vers la sortie... mais avec un formulaire bien rempli. On ne vous souhaite plus "bon rétablissement", on vous souhaite "bonne optimisation fiscale". Règle n°1 du monde actuel : ce que l'État ne peut pas prendre vivant, il le prendra mort.

§129 D'abord ils adoptent la loi de fin de vie, et juste après ils ne remboursent plus les traitements qui soulagent les personnes atteintes de maladies chroniques. Un hasard certainement.